

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

Séance du **16 décembre 2020**

L'an deux mille vingt.....

Et le seize décembre.....

à vingt heures.....le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA N. – Maire.

N°95

Date de convocation
9 DECEMBRE 2020

Date affichage
21 DECEMBRE 2020

PRESENTS : M. MOULA N., M. FRANTZ S., Mme KLOECKNER C., Mme CARON V., M. GURDALA J-N., Mme CHANI Y., M. FEREC P., Mme GARBISO C., Mme WILLI F., M. FACQ J-M, Mme PENING B., M. BARBIER J-M., M. ROUX M., Mme PAUL G., M. AGOSTINI L., Mme DELEPIERE S., M. MARCHAL J-M., Mme PALANIAYE D., M. TSCHANHENZ R., Mme WOLF A-S., M. NADIM F., M. BEN GHOUZI P-Y., Mme ERNAULT E., M. RENARD E.

ABSENTS REPRESENTES : M. GOUJARD A. par M. FRANTZ S.
Mme DESMETZ C. par Mme GARBISO C.
M. HENRIQUET S. par M. MOULA N.
Mme GAUTIER A. par Mme PALANIAYE D.
Mme GOULET C. par M. BEN GHOUZI P-Y.

Secrétaire de séance : Mme KLOECKNER C.

OBJET :

Autorisation de signature d'une convention relative au RGPD (règlement européen sur la protection des données personnelles) avec Site Oise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2018 portant adhésion de la Commune de Lamorlaye au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO),
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2018 autorisant monsieur le Maire à signer avec le SMTCO la convention relative au Système Intégré de Services à la Mobilité de l'Oise (SISMO).

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), la commune de Lamorlaye est adhérente depuis 2018 au SMTCO et bénéficie de ce fait par voie de convention du SISMO : système d'information voyageurs, système de billettique, référencement dans un calculateur d'itinéraire, bénéfice de l'observatoire des mobilités, etc.

Le déploiement et la gestion du SISMO ont été confiés par le SMTCO à la société Site Oise dans le cadre d'un partenariat public/privé signé en 2010. A ce titre, la société Site Oise est amenée à gérer un certain nombre de données personnelles d'utilisateurs des transports en commun (inscription au système d'alerte perturbations par SMS ou mail, souscriptions d'abonnements et création de Pass Oise Mobilité, etc...).

Il y a donc lieu, dans le cadre de l'application du RGPD, de préciser par voie de convention les modalités pratiques des engagements mutuels sur ce sujet.

Cette convention est signée à titre gratuit entre la société Site Oise et la commune de Lamorlaye et durera tant que l'une des parties détiendra des données personnelles d'utilisateurs.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les termes de la convention jointe,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la société Site Oise.

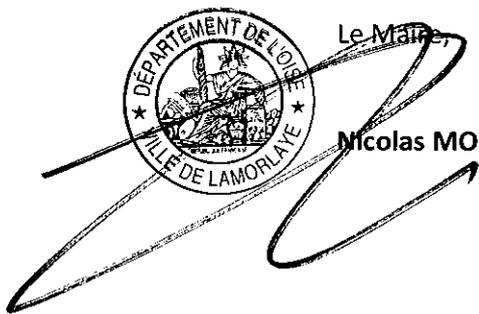
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention, jointe à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la société Site Oise.

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,
POUR COPIE CONFORME.

Le Maire,

Nicolas MOULA

